

REGIE DE L'EAU POTABLE

NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

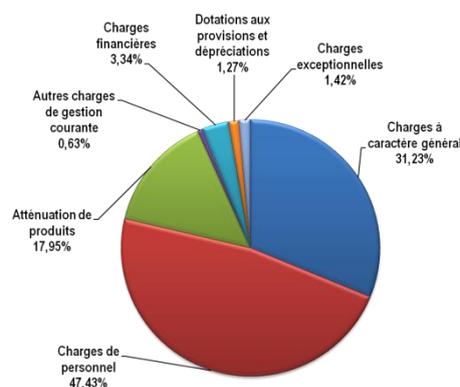
Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique l'activité du service des eaux en 2022 et la situation financière de ce budget annexe.

1 - La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général (dont le versement de la redevance prélèvement des ressources à l'agence de l'eau), les charges de personnel, les atténuations de produits correspondant au reversement de la redevance collectée à l'agence de l'eau, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, le produit des prestations de service, les subventions d'exploitation, les produits de gestion courante, les amortissements des subventions.

1.1 - En 2022, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 1 294 535,54 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	404 228,55 €
Charges de personnel ⁽¹⁾ :	614 049,93 €
Atténuation de produits :	190 055,00 €
Autres charges de gestion courante :	8 091,11 €
Charges financières :	43 266,28 €
Charges exceptionnelles :	18 344,67 €
Dotations aux provisions et dépréciations	16 500,00 €

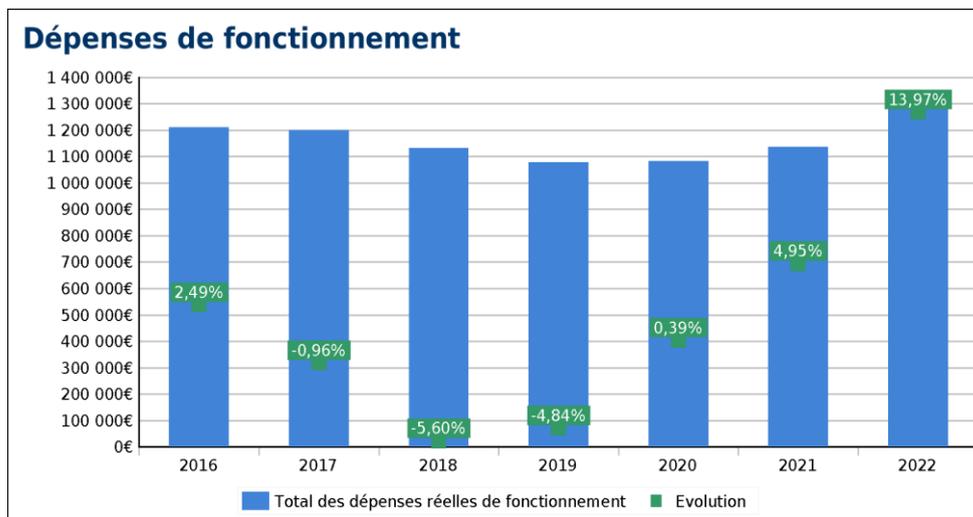


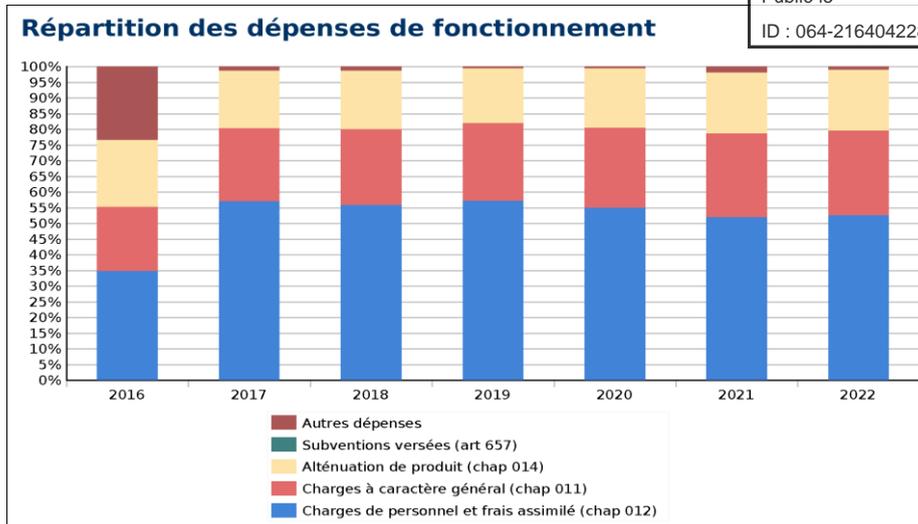
(1) Dont 150 596,11 € de charges reversées au budget principal pour mise à disposition de personnel.

Depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune au service de l'eau potable, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Après intégration des amortissements qui s'élèvent à 298 931,60 €, les dépenses d'exploitation s'établissent à 1 593 467,14 €.

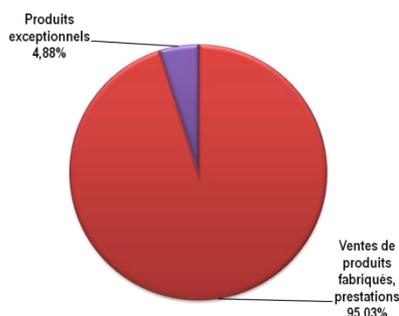
Evolution et répartition des dépenses réelles de fonctionnement de 2016 à 2022





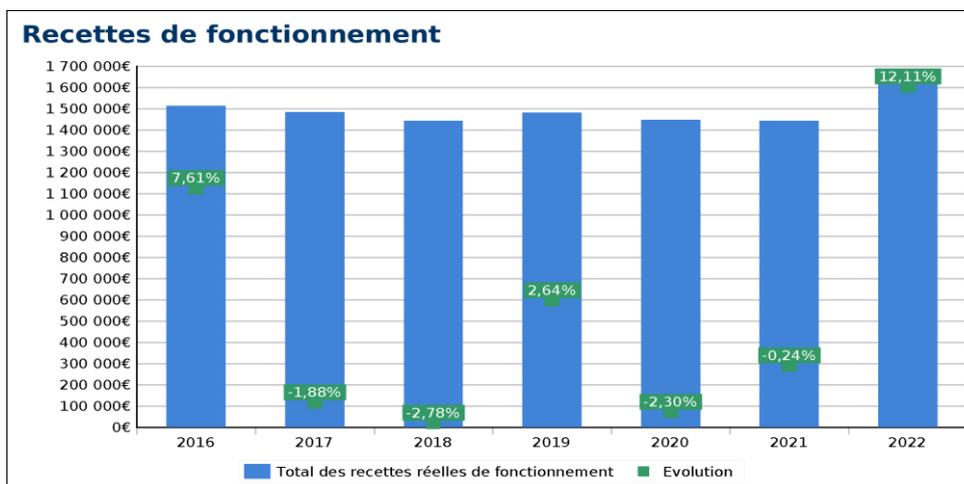
1.2 - Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 1 617 917,55 € et se répartissent de la façon suivante :

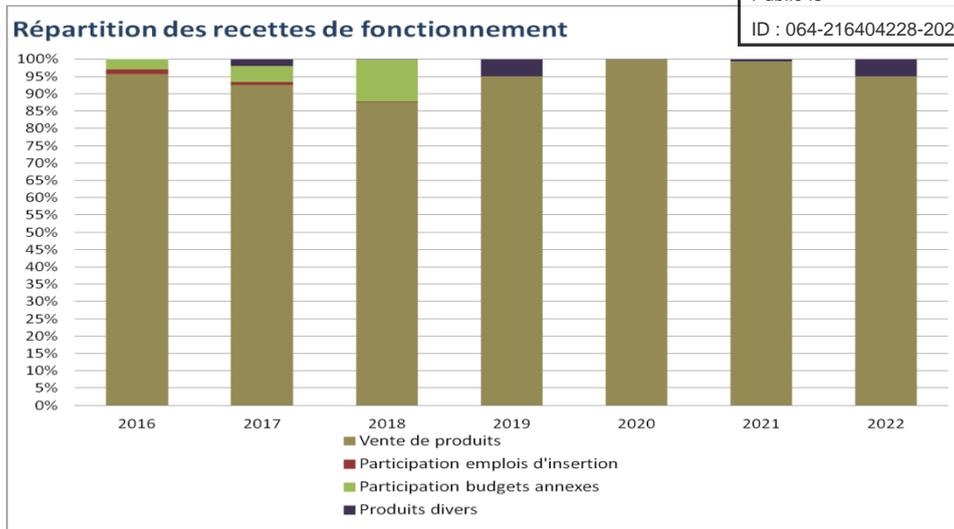
Atténuations de charge	1 314,61 €
Ventes de produits fabriqués, prestations :	1 537 563,53 €
Autres produits de gestion courante :	35,92 €
Produits exceptionnels :	79 003,49 €



Après intégration de la quote-part des amortissements des subventions d'équipement qui s'élève à 24 945,65 €, de la contrepartie afférente à la production immobilisée qui s'élève à 10 944,29 €, les recettes d'exploitation s'établissent à 1 653 807,49 €.

Evolution et répartition des recettes réelles de fonctionnement de 2016 à 2022





2 - La section d'investissement

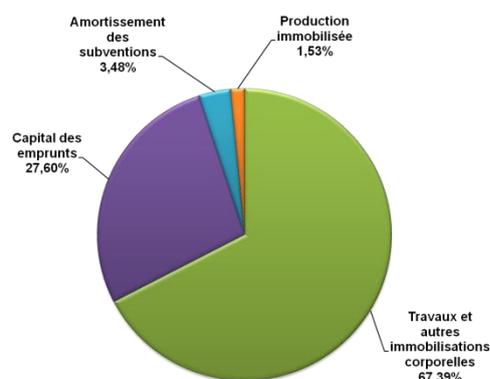
Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

Principaux travaux, études et acquisitions 2022 :

▪ Diverses études :	7 970,00 €
▪ Réhabilitation branchements divers :	14 552,05 €
▪ Réhabilitation réseau Rue Barthou :	227 877,00 €
▪ Réhabilitation réseau Moureu :	1 905,22 €
▪ Réhabilitation canalisation Source du Lourteau :	20 483,00 €
▪ Réhabilitation réseau rues Labarraque/Ampère :	26 610,85 €
▪ Achat véhicules :	13 495,00 €
▪ Matériel informatique :	740,50 €
▪ Dispositif télé-relève :	92 916,49 €
▪ Débitmètre :	13 699,64 €
▪ Dispositif surpression :	680,00 €
▪ Dispositif chloration :	18 243,59 €
▪ Dispositif Télétrans :	3 720,00 €
▪ Matériel incendie :	508,75 €
▪ Matériel de chantier :	39 496,76 €

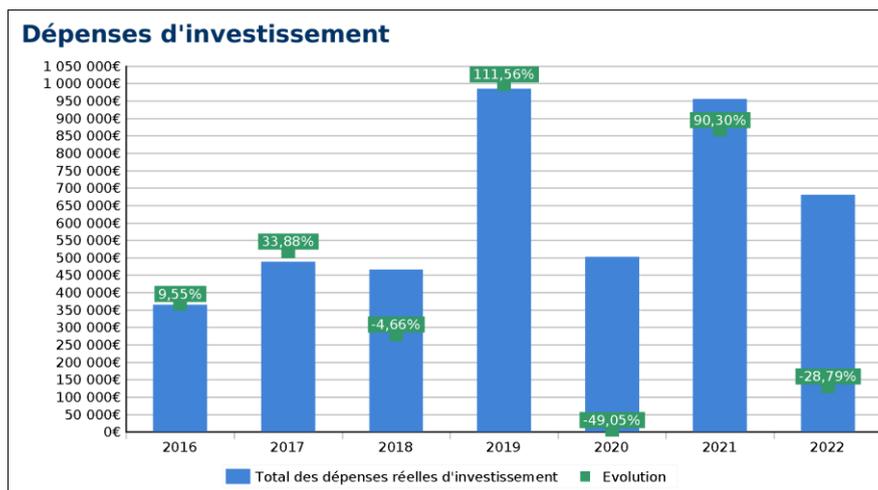
Globalement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 716 525,22 € et se répartissent de la façon suivante :

Travaux et autres immobilisations corporelles :	482 898,85 €
Capital des emprunts :	197 736,43 €
Amortissement des subventions :	24 945,65 €
Production immobilisée :	10 944,29 €



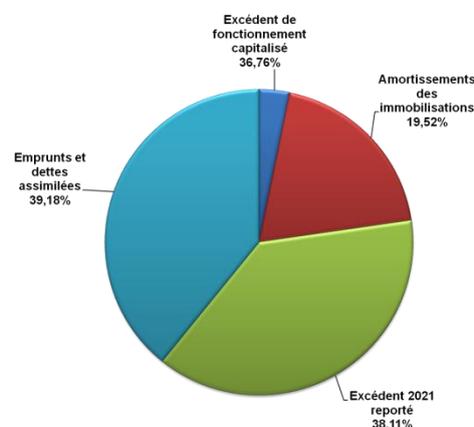
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 680 635,28 €, le remboursement du capital de ladette représentant 29,05 % de ces dépenses.

Evolution des dépenses d'investissement de 2016 à 2022



Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 531 248,58 € et se répartissent de la façon suivante :

Emprunts et dettes assimilées :	600 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	48 806,86 €
Amortissements des immobilisations :	298 931,60 €
Excédent 2021 reporté :	583 510,12 €



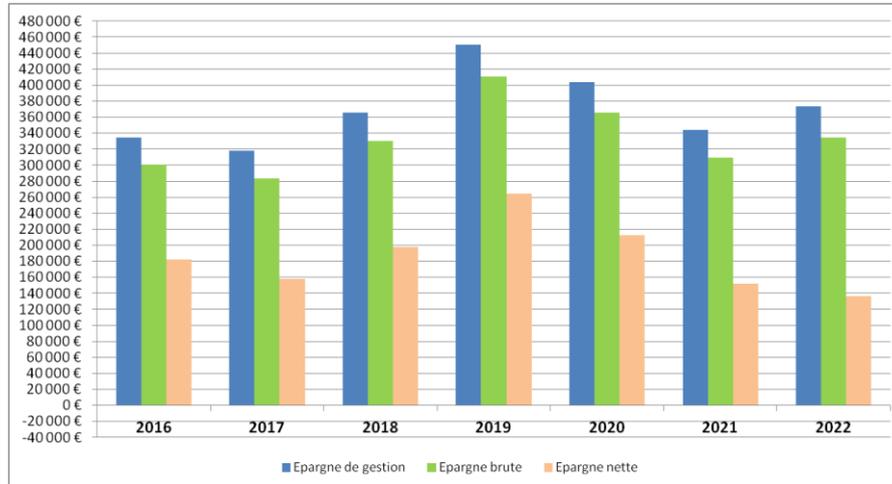
3 - Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la régie.

- **Epargne de gestion** (Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette) : c'est un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant car ce solde n'est pas influencé par la gestion financière.
- **Epargne brute** (Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) : elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et prioritairement au remboursement de la dette.
- **Epargne nette** (Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette) : elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes fonctionnement	1 512 244	1 483 741	1 442 501	1 480 623	1 446 628	1 443 113	1 617 918
Dépenses de fonctionnement	1 211 691	1 200 004	1 112 066	1 070 089	1 081 183	1 133 864	1 283 591
Epargne de gestion	334 123	318 263	366 015	450 624	403 789	343 672	373 627
Epargne brute	300 554	283 737	330 435	410 534	365 545	309 249	334 327
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	19,87 %	19,12 %	22,91 %	27,73 %	25,27 %	21,43 %	20,66 %
Epargne nette	181 864	157 682	198 126	264 726	212 616	149 248	136 590

Evolution des épargnes de 2016 à 2022



4 - Les résultats

A la clôture de l'exercice :

- la section d'exploitation dégage un excédent de : 60 340,35 €
- la section d'investissement dégage un excédent de : 814 723,36 €

Le résultat global de clôture se traduit par un excédent de : 875 063,71 €

Le résultat des RAR présente un déficit de : - 667 030,91 €

5 - La dette

En 2022, l'annuité de dette s'est élevée à 237 036,30 € dont 197 736,43 € correspondant au remboursement du capital et 39 299,87 € correspondant aux intérêts. Le poids de la dette s'établit à 14,65 %.

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élevait à 2 804 556 €.

Le ratio de désendettement s'établit à 8,40.

Ce ratio s'obtient en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute et il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Enfin, on peut noter que tous les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index).

